

---

Département de la  
Creuse

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

---

Canton d'Aubusson

## ARRETE DU MAIRE

---

Commune d'Aubusson

N° 23 - 122

---

Objet :

Travaux de réfection de chaussée - Pont de la Rebeyrette

---

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUBUSSON

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté municipal du 19 novembre 1999 portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la ville d'Aubusson,
- VU la demande présentée par Monsieur LEBLANC conducteur de travaux pour la société EUROVIA le 22 novembre 2023,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de faciliter les travaux de réfection de chaussée sur le Pont de la Rebeyrette à Aubusson,

### ARRETE

#### Article 1

---

Du Lundi 27 novembre 2023 à 7h00 au 30 novembre 12h00 une circulation alternée est mise en place.

#### Article 2

---

Du Jeudi 30 novembre 2023 de 12h00 à 17h30, la route est barrée depuis le pont vers la RD pour la réalisation des enrobés.

#### Article 3

---

La signalisation temporaire de chantier est mise en place par le pétitionnaire.

#### Article 4

---

Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 5

---

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et /ou sa publication.

## Article 6

---

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Compagnie d'Aubusson, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 23 novembre 2023

**Stéphane DUCOURTIOUX**  
Maire d'Aubusson

